

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale  
de la recherche et  
de l'innovation

Paris le

**29 MAI 2019**

Service de la performance  
du financement et de la  
contractualisation avec les  
organismes de recherche

Département des pratiques  
de recherche réglementées

DGRI-SPFCO-B5

Cellule bioéthique

Affaire suivie par  
René Zanetti

Téléphone  
01 55 55 86 68  
Courriel  
gestion.conservation  
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes  
75231 Paris SP 05

**DECISION**

**N° AC-2018-3335**

**Portant autorisation d'activité de conservation et de préparation d'éléments du corps humain en vue de leur cession pour un usage scientifique**

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1243-4, R. 1243-57 et suivants,

Vu l'arrêté du 16 août 2007 fixant le modèle de dossier accompagnant les déclarations et les demandes d'autorisation de conservation et de préparation à des fins scientifiques d'éléments du corps humain,

Vu le dossier de demande d'autorisation présenté par l'INSERM (Pôle Recherche Clinique, 8 rue de la Croix Jarry 75013 Paris pour l'Unité U1122) reçu le 29 mars 2019 et enregistré sous le n° AC-2018-3243,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>**

L'INSERM (101, rue de Tolbiac, 750113 Paris) est autorisé à mener les activités de conservation et de préparation d'éléments du corps humain en vue de leur cession pour un usage scientifique dans les conditions décrites dans le dossier de demande d'autorisation et reportées en annexe.

## Article 2

La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans.

Toute modification des éléments figurant dans le dossier initial de demande d'autorisation est portée sans délai à la connaissance du ministre chargé de la recherche.

En cas de modification substantielle des conditions d'exercice des activités, le ministre chargé de la recherche peut demander que soit présentée une nouvelle demande d'autorisation déposée et instruite selon les mêmes modalités et dans les mêmes conditions que la demande initiale.

Pour la ministre et par délégation,  
l'adjoint chef du service de la performance, du  
financement et de la contractualisation avec  
les organismes de recherche



Damien ROUSSET

ANNEXE  
à la décision n° AC-2018-3335

CRB-IGE-PCV

**Activité :** Préparation  
Conservation  
Constitution de collections biologiques

**Responsable scientifique ou  
responsable coordonnateur  
de l'activité :** Sofia SIEST

**Série d'échantillons :** Oui  Non

**Nombre de collections :** 11 (éléments biologiques humains de  
provenance interne et externe)

- STANISLAS
- Population grecque (pédiatrique et GHRAS)
- GENDAI
- Population iranienne
- Population Liverpool
- Population Marseille
- Population Tunisienne
- Population Preeclampsia
- Population Libanaise
- Population MAST4HEALTH